

# Zac « La Chalette » à Montront : le débat se poursuit...

A propos du projet de Zac « La Chalette » à Montront, nous avons reçu de vives réactions suite au texte de Xavier Lacroix, publié dans notre dernière édition. Ceci montre des points de vue quasiment inconciliables entre ceux qui estiment que l'environnement doit primer sur l'industrie et ceux qui, au contraire, pensent que le développement économique et industriel doit conserver une place majeure dans une France en panne d'emploi et de croissance...

Certains ont aussi mis en cause la légitimité du journal quant à la publication même du texte de M. Lacroix, où la légitimité de celui-ci face à son expression. Or, si ce texte a été publié, c'est que le point de vue nous semble intéressant ; mais nous savions aussi qu'il allait créer quelques remous. Après tout, n'est-ce pas le rôle d'un média de susciter le débat ? Après, à chacun de se faire son opinion.

La parole est donc aux opposants de la Zac. Ces textes étant souvent argumentés et longs, en voici des extraits. Ils sont cependant visibles dans leur intégralité sur notre site Internet.

• Par mail, Alain Raby rappelle que « le projet a été soumis à enquête publique du 9/11 au 10/12/2015 ». Et de développer : « C'est dans ce contexte que se sont exprimées les associations agréées dont l'intérêt conteste les remarques (qui ont été formulées dans le cadre de l'enquête). Pourquoi ne s'est-il pas exprimé dans ce cadre réglementaire où son avis aurait été pris en compte officiellement ? »  
« Pour ma part, j'observe que le

précier si le périmètre d'étude est pertinent en prenant en compte les autres aménagements réalisés ou en projets à sa proximité. Le projet de Center parcs et le parc éolien de Chamolle sont donc probablement concernés. Les législations européennes et nationales prévoient que l'évaluation des incidences environnementales des projets, plans, programmes et documents d'urbanisme est soumise à l'avis, rendu public, d'une "autorité compétente en matière d'environnement" : l'autorité environnementale. »

• « La fable du pot de béton contre le pot de vert ! Non content de plaquer le béton, la ferraille et les panneaux publicitaires dans les villes et à leurs abords, les élus veulent que la ville vienne à la campagne ». Alors que les villes tentent de verdir leurs rues et leurs proménades, adapter des modes doux pour la circulation, rêvent déjà de façades végétalisées, on nous bétonne la campagne et la nature, on nous gonfle de polluants que

l'on nous prétend booster la productivité... (...) N'y a-t-il donc pas de friche industrielle, de site industriel abandonné qui pourrait faire l'affaire ? Ne voit-on pas trop grand, ne gaspille-t-on pas paysage, nature et ruralité ? »

• « Je ne souhaite pas remettre en cause le principe de la ZAE et de sa nécessité économique », relativise Roger Lutz. « Je conteste par contre le choix de son emplacement qui se trouve sur le cours souterrain de la Cuisine. Cette circulation (à 50 m sous terre) est connue depuis plusieurs dizaines d'années et a été reconnue par

la Beauce... C'est honteux pour notre beau massif (...). Une étude sérieuse devrait positionner cette ZAE dans un secteur moins sensible et moins fragile. »

• « Encore un mauvais choix de nos élus, qui ne résistent que l'activité économique à court terme. En ignorant dès le départ les enjeux, on va droit dans le mur à moyen terme. Fini les belles prairies du Jura... », tempête P. Collin. « Les pâtures maigres du site de la Chalette constituent bel et bien un paysage emblématique et en régression dans le Jura ; du moins d'un Jura qui laisse un peu de place à la nature. Sur ce type de site, l'alternance de différents faciès de végétation sur un relief karstique (dolines, lapiaz, etc.) permet l'expression d'une végétation adaptée, riche en espèces. C'est sur ces terroirs par exemple que la grande gentiane jaune trouve son biotope de prédilection. Ces milieux disparaissent aujourd'hui indubitablement du premier plateau : les buissons et les haies sont arasés et les dolines sont bouchées par mettant alors la mécanisation

agricole et l'intensification des pratiques (fertilisation minérale, fauches précoces et répétées, mise en culture, etc.). Ces milieux, il est vrai très peu productifs, se rencontrent de moins en moins dans nos espaces herbagés du premier plateau, seuls quelques communaux subsistent çà et là. Le territoire de la commune de Montrond est d'ailleurs assez emblématique de toutes ces pratiques entre un remembrement brutal et le comblement de nombreuses dolines, il ne reste plus grand-chose, à part la Chalette justement. »

• Laissons la conclusion du réquisitoire à Jean-Philippe Paul : « Avant on faisait des âneries environnementales par méconnaissance réelle ou prétendue des enjeux. Maintenant les enjeux sont connus et argumentés mais ils sont contournés. Rien n'arrête la folie de la croissance sans fin. Tout n'est que blabla. Il y avait sur ce site un oiseau parmi les plus menacés de France. L'information était connue des associations et de l'administration. En avant, Zac ! » ■

Alliance piscine se plonge dans le Jura

Auditions de sélection

2016 - 7-11